

Conservation Baie Missisquoi inc.

**Projet de parachèvement de l'autoroute 35
entre Saint-Jean-sur-Richelieu et la frontière américaine**

**Mémoire présenté par
Conservation Baie Missisquoi inc.**

**Au ministère des transports du Québec
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

Le 8 décembre 2005

Philipsburg, le 8 décembre 2005

**Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, QC G1R 6A6**

Objet: Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu et la frontière américaine

Présentation de notre organisme

Conservation Baie Missisquoi (CBM) est un organisme sans but lucratif qui agit depuis 1989 à restaurer la baie Missisquoi, partie nord du lac Champlain, que l'autoroute 35 viendra contourner près de la frontière canado-américaine. Plusieurs zones à caractère écologique ou inondables sont présentes dans ce territoire et donc importantes pour la qualité de l'ensemble du territoire et de la baie Missisquoi.

C'est la détérioration particulièrement visible de la qualité de l'eau de la baie Missisquoi qui a incité ses fondateurs à se regrouper pour agir. Ses membres et ses fondateurs sont en faveur depuis plus d'une décennie d'une intervention concrète et bien ciblée afin de restaurer la qualité de l'eau de la baie Missisquoi. Il est question ici de la santé des riverains. Il est aussi question de la vitalité économique et touristique de plusieurs communautés qui vivent tout près du lac. Il est enfin question de l'espérance de vie d'un écosystème. Le gouvernement actuel a pris des engagements fermes et clairs dont l'échéance est 2009, pour l'assainissement du lac Champlain. Nous croyons donc incontournable que le projet de l'autoroute 35 protège encore davantage les milieux critiques et influents sur la qualité de l'eau du lac et non pas le contraire.

Notre organisme regroupe des riverains, des pêcheurs, des amateurs de voile et de plein air, des agriculteurs et des citoyens soucieux de l'environnement. Les objectifs fixés par CBM sont de prendre les mesures visant à dépolluer les eaux du lac Champlain, à protéger le littoral, les rives et l'encadrement forestier du lac et de ses affluents contre toutes formes de dégradation ainsi que les habitats des espèces rares et menacées. Nous sommes responsables de la gestion du Refuge Naturel Baie Missisquoi en partenariat avec Conservation de la Nature. Au printemps, les quelques plages de ce refuge sont des sites de ponte privilégiés pour la tortue-molle à épines.

Depuis plusieurs années, CBM demande aux dirigeants du gouvernement que la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables soit respectée et appliquée. Nos actions ont été dirigées ces dernières années, vers le reboisement plus particulièrement la restauration des bandes riveraines et les haies brise-vent. En effet, les arbres et les arbustes en bordure des cours d'eau permettent de diminuer l'érosion éolienne, le ruissellement des eaux de surface et l'érosion des sols. Ces pratiques de conservation des sols et de l'eau contribuent à réduire les pertes de phosphore dans les ruisseaux et rivières qui s'écoulent dans la baie Missisquoi.

Malheureusement, les visites ferme par ferme effectuée l'an dernier, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ont démontré que les bandes riveraines ont presque complètement disparues des terres agricoles. Les conséquences sont désastreuses car le phosphore provenant du ruissellement des terres se retrouve dans la baie Missisquoi et cause de graves épisodes de prolifération de cyanobactéries. Ces cyanobactéries libèrent des toxines qui sont néfastes à la santé humaine.

CBM considère que la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables doit être appliquée dans tous les volets du projet de parachèvement de l'autoroute 35. Nous devons apprendre de nos erreurs et investir plus que jamais dans la protection des rives du littoral et de l'encadrement forestier du lac et de ses affluents contre toutes formes de dégradation. Ce tronçon traverse ni plus ni moins 5 zones à haut potentiel écologique. Nous demandons à ce titre une attention particulière aux haies brise-vent, ruisseaux, fossés, bretelles, entrées et sorties ponceaux, terre plein dans les zones particulièrement sensibles entre la frontière et la rivière aux Brochets. Nous sommes heureux d'apprendre que le tracé proposé par le ministère des Transports du Québec est maintenant en dehors de la zone inondable de la rivière aux Brochets, mais encore faudra-t-il bien gérer son intégration dans ce milieu sensible.

Nos préoccupations et recommandations

Echangeurs nord et sud

Nous sommes en désaccord avec l'aménagement d'un parc routier au niveau de l'échangeur nord car cet aménagement exigera le déboisement de 1 million de pieds carrés de forêts. Des boisés de valeur environnementale moyenne à élevée sont situés dans ce secteur. Ces forêts contiennent des cèdres centenaires et des aires de refuge.

Nous pensons aussi que la présence d'un centre d'information touristique et d'interprétation de la nature à l'extrémité sud du tracé, près de la frontière devrait être aménagé alors que le visiteur fait son entrée au pays et qu'il s'apprête à traverser une zone de 10 kilomètres (plus ou moins) dont la fragilité sur le plan écologique est bien connue. L'économie locale et le tourisme ont été affectés considérablement ces dernières années par la pollution de la baie Missisquoi. Ces centres donneraient la possibilité aux gens qui arrivent au Canada, de découvrir les territoires protégés, les divers circuits touristiques et les différentes ressources qui se retrouvent dans notre région.

Enclavement des terres agricoles

Nous sommes conscients que le tracé présentement à l'étude entrainera l'enclavement de certaines terres agricoles. Une partie des terres enclavées par ce projet sont des parcelles cultivables qui sont inondées au printemps. Voici donc une belle opportunité de retourner ces hectares en zone verte! Le bois marécageux et très bénéfique aux plans d'eau ne devrait pas être utilisé à des fins agricoles. Notre bassin versant est dans un état pitoyable et les concentrations de phosphore dans la baie Missisquoi sont alarmantes. L'amélioration de la qualité de l'eau de la baie dépend principalement d'une réduction majeure à la source des apports en phosphore et en azote provenant du bassin versant de la baie Missisquoi. Il ne semble donc pas du tout logique de fertiliser et cultiver des terres qui seront ensevelies sous l'eau au printemps. Nous demandons donc que ces terres inondables obtiennent un statut de protection et que les agriculteurs touchés soient compensés financièrement pour la perte de ces terres.

Nous demandons que des mesures soient prises pour une meilleure concertation entre les responsables du projet et les différents résidents, commerçants et les agriculteurs le long du tracé. Par exemple, l'accès aux terres pour les agriculteurs devra être pensé judicieusement et en fonction des besoins des utilisateurs et en considérant le milieu. Nous demandons que des mesures d'accès aux terres soient mises sur pied pour permettre aux agriculteurs de circuler de façon sécuritaire de chaque côté de l'autoroute. L'incorporation de plusieurs chemins d'accès qui ne font pas partie de l'autoroute est essentielle pour assurer la circulation de la machinerie lourde et de l'équipement. Finalement, nous demandons que les agriculteurs touchés par l'enclavement de leurs terres soient consultés durant le processus de planification et de réalisation des travaux afin d'élaborer les stratégies qui seront le mieux adaptées à leurs besoins.

Herpétofaune

Nous sommes inquiets car les travaux de construction du pont de la rivière aux Brochets engendreront une perte potentielle d'aires de reproduction de la tortue-molle à épines et de la tortue géographique. Ces deux espèces de tortues possèdent le statut d'espèces fauniques vulnérables et menacées au Québec. Chaque année, en juin, plusieurs femelles se retrouvent sur les plages afin de pondre leurs oeufs qu'elles abandonnent enfouis dans le sable. Cette étape constitue une étape critique à la survie de l'espèce et doit être considérée sérieusement. Il est important que le calendrier du projet tienne compte de cette étape sensible dans le cycle de vie des tortues. Nous demandons que la construction soit interrompue pendant le mois de juin dans ce secteur. Nous demandons également que des mesures d'atténuation contre le bruit des véhicules circulant sur l'autoroute soient mises sur pied dans ce secteur, afin de protéger les aires de ponte, d'alimentation et d'exposition au soleil des tortues. Ces mesures d'atténuation seront également bénéfiques pour les autres espèces à statut précaire qui séjournent dans cette rivière.

Conclusions

Nous étions heureux d'apprendre que le tracé proposé par le ministère des Transports du Québec est maintenant en dehors de la zone inondable de la rivière aux Brochets. Nous endossons donc un tracé qui devra malheureusement traverser les terres agricoles de certains cultivateurs. Nous savons pertinemment que plusieurs ententes ont déjà été signées et des compensations données à ce titre.

Nous demandons le respect et l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables dans tout le projet de parachèvement de l'autoroute 35. Notre bassin versant a besoin plus que jamais que ses rives et ses plaines inondables soient protégées. Il nous faut absolument penser en terme de protection de l'environnement et d'intégration bien ficelée au milieu, en ce qui a trait au tronçon de l'autoroute 35 qui longe la tourbière marécageuse et la zone inondable de part et d'autre, en aval de la rivière aux Brochets. Nous demandons que les activités reliées au projet demandent le moins de déboisement possible. Les arbres et les arbustes qui se retrouvent dans notre bassin versant ont un rôle important à jouer car ils permettent de diminuer l'érosion éolienne, le bruit, le ruissellement des eaux de surface et l'érosion des sols. Hélas, les études démontrent que les arbres et arbustes ne font plus partie de notre patrimoine. Les conséquences sont désastreuses...notre bassin versant est dégradé et l'eau de la baie Missisquoi est complètement saturée en phosphore. Les fortes concentrations de phosphore causent la prolifération de cyanobactéries. Plusieurs des cyanobactéries présentes dans la baie libèrent des toxines qui sont néfastes à la santé humaine.

Nous espérons pouvoir compter sur votre collaboration lors de la planification du tracé final et de la mise en œuvre de l'aménagement du territoire, car l'intégration au milieu rural et écologique actuel qui est déjà affecté demeure parmi les plus grandes craintes de notre communauté à l'égard de ce projet. Nous croyons également que l'ensemble des caractéristiques de ce mémoire sont réalisables et possibles dans le respect des intérêts de tous et de toutes au sein de la population avoisinante.

Merci de votre attention et de votre collaboration dans cet enjeu majeur pour les collectivités riveraines de la baie Missisquoi.

Nathalie Fortin
Présidente
Conservation Baie Missisquoi.